

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 23 SEPTEMBRE, à 16 h 10, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 44).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME (arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001), Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée avant examen des rapports à 16 h 17), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé avant examen des rapports à 16 h 22), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée avant examen des rapports à 16 h 18), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Brigitte ADAME	jusqu'à son arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001	par Gérard FRANÇOISE
Marylise ISIDORE	à compter de son départ à 17 h 35 au rapport n° 22/5-017	par Fernande ANILHA
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE	pour toute la durée de la séance	par Ibrahim DINDAR
Guillaume KICHENAMA		par Marie-Anick ANDAMAYE
Arnaud HUGUET	jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 38 au rapport n° 61	par Jacques LOWINSKY
Benjamin THOMAS		par Christelle HASSEN
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Vincent BÈGUE
Michel LAGOURGUE		par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (38 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de (la/ du/ l')	rapport n° (thématique)
- Brigitte ADAME	présidente	MDEN de la Réunion	22/5-017
- Jean-Max BOYER	employé		
(*) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP Prévention PÉI	22/5-030 (prévention)
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	(sports)
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	(sports)
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
- David BELDA	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/5-034
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/5-035
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
(*) <i>Benjamin THOMAS</i> (mandataire : Christelle HASSEN)			
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	22/5-061
- Jacques LOWINSKY	adjoint règlementaire	protection fonctionnelle	22/5-066
MDEN de la Réunion	Maison de l'emploi du Nord de la Réunion	CAP	Club Animation Prévention
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	ASD	Archers de Saint-Denis
OMS de Saint-Denis	Office municipal de Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Alexandra CLAIN	arrivée à 16 h 17	
Julie LALLEMAND	arrivée à 16 h 18	
Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 22	avant examen des rapports
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 26	
Brigitte ADAME	arrivée à 16 h 31	au rapport n° 22/5-001
Marylise ISIDORE	partie à 17 h 35	au rapport n° 22/5-017 en laissant procuration à Fernande ANILHA
Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN)	sortie à 17 h 35 revenue à 17 h 39	avant le rapport n° 22/5-017 avant le rapport n° 22/5-018
Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : MDEN)	sorti à 17 h 35 revenu à 17 h 44	avant le rapport n° 22/5-017 au rapport n° 22/5-018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 46 revenue à 18 h 02	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-023
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 01 revenu à 18 h 09	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-028
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 20 revenu à 18 h 27	du rapport n° 22/5-029 au rapport n° 22/5-031
Geneviève BOMMALAIS (voir élus intéressés : ASD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 25	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-030 (après le vote des lignes concernées)
Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 28	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-032
Brigitte ADAME	sortie à 18 h 27 revenue à 18 h 33	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-033
Audrey BÉLIM	sortie à 18 h 27 revenue à 19 h 11	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-051
David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ)	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 39	avant le rapport n° 22/5-034 après le vote du rapport n° 22/5-034
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 18 h 39 revenus à 18 h 41	avant le rapport n° 22/5-035 après le vote du rapport n° 22/5-035
Dominique TURPIN	sortie à 18 h 41 revenue à 18 h 45	du rapport n° 22/5-037 au rapport n° 22/5-040
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : protection fonctionnelle)	parti à 19 h 38	au rapport n° 22/5-061

OBJET Adhésion de la ville de Saint-Denis au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés

Le présent rapport a pour objet l'adhésion de la Ville de Saint-Denis de La Réunion, au réseau mondial des Villes et des Communautés amies des aînés mis en place en 2010 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Depuis l'année 2012, la Ville de Saint-Denis s'est inscrite dans une démarche d'adaptation de son territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer leurs conditions de vie et d'épanouissement. En effet, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 28 000 en 2017 à 32 000 en 2022, pour une population totale estimée à 152 000 habitants. A l'horizon 2032, ce nombre devrait s'établir à 45 000 selon les prévisionnistes.

Cet engagement fort et attendu s'est traduit en 2013 par son adhésion au Réseau francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), en 2016 par l'obtention du premier niveau de certification et au mois d'octobre 2017, au cours de l'année des Séniors pour la Ville de Saint-Denis, du deuxième niveau de certification.

En 2019, la Ville de Saint-Denis a effectué son entrée au sein du Conseil d'administration du RFVAA (et elle continue d'y être), marquant ainsi une étape importante de reconnaissance de l'implication de Saint-Denis pour un environnement réellement favorable aux personnes âgées.

La Ville de Saint-Denis envisage de s'ouvrir davantage au monde des Séniors, en prévoyant de relations nouvelles avec des Villes et des Communautés de la planète.

Son adhésion au réseau mondial des Villes et des Communautés amies des aînés mis en place par l'Organisation mondiale de la Santé, constitue une opportunité en termes d'activités et de partenariats inspirants avec les autres membres du réseau.

Les activités sont en grande partie réalisées à travers la plateforme en ligne du réseau « un monde ami des aînés » (Age friendly world). Celle-ci permet aux villes et aux communautés intéressées de décrire leur travail, de mieux connaître les autres membres et de trouver des opportunités d'échange et de collaboration.

Chacun des membres du réseau dispose de sa page de profil, avec des détails sur son programme adapté aux personnes âgées. Elle donne accès à une série de ressources telles qu'une base de données sur les pratiques adaptées aux seniors, une bibliothèque en ligne contenant des boîtes à outils téléchargeables par les adhérents, des publications, des vidéos. Le réseau soutient ou coorganisé également des conférences internationales ou ateliers régionaux, une série de webinaires et un programme de mentorat pour permettre à des leaders des collectivités amies des aînés de développer leurs compétences grâce au soutien d'un mentor.

Aujourd'hui, le réseau mondial des villes et des communautés amies des aînés de l'OMS compte plus de mille collectivités réparties sur plusieurs continents.

L'engagement dans ce réseau mondial permet aux collectivités qui le souhaitent de rejoindre un mouvement plus large en affichant leur engagement dans des valeurs communes, en faveur de la qualité de vie des aînés à travers l'amélioration de leur environnement de vie.

L'adhésion au réseau mondial est gratuite et ne donne pas lieu à cotisation.

Je vous demande donc :

1° d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis de la Réunion au Réseau mondial des Villes et des Communautés Amies des Aînés de l'Organisation mondiale de la Santé ;

2° d'autoriser la maire à signer la lettre d'engagement en annexe.

OBJET **Adhésion de la ville de Saint-Denis au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/5-015 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Gilbert ANNETTE - 13ème adjoint au nom des commissions « Ville Fraternelle » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise l'adhésion de la Ville de Saint-Denis de la Réunion au Réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'Organisation mondiale de la Santé.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer la lettre d'engagement en annexe.



Direction Générale Adjointe
Ville Fraternelle
Direction des Seniors

Saint Denis, le2022

A l'attention de
Mme Alana OFFICER
Département Vieillesse et Qualité
de vie
Organisation Mondiale de la Santé

OBJET : Lettre d'engagement – Adhésion au Réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés

Madame,

La Ville de Saint Denis de la Réunion est engagée depuis de nombreuses années dans un processus de prise en compte du vieillissement démographique de sa population. Soucieuse d'offrir un cadre de vie accueillant pour tous, elle souhaite s'inscrire dans une réflexion plus globale et de ce fait, rejoindre le Réseau mondial des Villes et des Communautés Amies des Aînés de l'Organisation mondiale de la Santé. La Ville est adhérente depuis 2013 au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Le réseau mondial des Villes et des Communautés Amies des Aînés constitue une opportunité pour pouvoir bénéficier des activités et des partenaires du réseau qui s'emploie à être une source d'inspiration, à mettre en lien et à soutenir les membres. Nous avons pris connaissance et acceptons de respecter les valeurs et les principes de la politique-cadre européenne Santé 2020 de l'OMS et ceux de la « Stratégie et plan d'action OMS pour vieillir en bonne santé en Europe, 2012-2020 » ainsi que ceux de la démarche Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Nous nous engageons à mettre en œuvre sur notre Commune les différentes phases de la démarche (diagnostic territorial, plan d'actions, mise en œuvre, évaluation de la démarche et amélioration continue) en incitant la participation active des aînés tout au long du processus de la dynamique, de mener une politique partenariale et transversale en prenant en compte les huit thématiques clés de la démarche.

Par ailleurs, nous nous engageons également à partager des informations et des expériences avec d'autres membres du Réseau mondial via son e-portal et lors des réunions régionales et internationales organisées par le Réseau, incluant la mise en ligne d'un profil de notre commune sur le site Internet et sa mise à jour. Enfin, nous désignons le Directeur des Seniors comme référent/contact pour le Réseau mondial de l'OMS.

Nous vous prions d'agr er, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Maire de La Commune,
Ville de Saint Denis de la R union

Mme Ericka BAREIGTS